

27 mai 2016 -17:29

Appartient à Conseil des ministres du 27 mai 2016

Deuxième protocole modifiant la convention entre la Belgique et le Royaume-Uni tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment au deuxième protocole modifiant la convention entre la Belgique et le Royaume-Uni tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur les gains en capital.

Ce protocole modifie l'article 26 de la convention, relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale. Il étend explicitement le champ d'application de l'article 26 aux impôts perçus par d'autres niveaux de pouvoir, y compris par les entités fédérées.

Le protocole sera prochainement soumis à l'approbation du parlement fédéral. Le protocole a été qualifié de traité mixte par la conférence interministérielle de Politique étrangère et doit par conséquent aussi être soumis à l'assentiment des parlements des Régions et des Communautés.

Avant-projet de loi portant assentiment au deuxième protocole, fait à Londres le 13 mars 2014, modifiant la convention entre la Belgique et le Royaume-Uni tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur les gains en capital, signée à Bruxelles le 1er juin 1987, telle que modifiée par le protocole signé à Paris le 24 juin 2009

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>